

Remboursement sport

Nom :
Prénom :
N° registre national :
Rue, N° (Bte) :
Code Postal et localité :
N° fixe ou GSM : Email :

A compléter par l'organisation

Je soussigné, (nom du responsable de l'organisation) Kemper Patrick, président, représentant autorisé de (nom de l'organisation) ABCDance A.S.B.L. situé(e) à (adresse de l'organisation) Clees Wee 3 - 8464 Eischen, certifie sur l'honneur avoir reçu de (nom et prénom du participant), pour (cocher votre choix) :

une affiliation au club sportif un abonnement de 10 séances (avec accompagnement)
avec comme discipline : Danse de salon, danse sportive, le montant de€, en date du 15 / 09 / 2024.

Ce paiement a été effectué par virement en espèce autre (précisez) :

Période couverte par le paiement : du 15 / 09 / 2024 au 14 / 09 / 2025

Date de signature

15/09/24



Cachet et signature du club :



Intervention en vigueur à partir du 01/01/2020 (conditions statutaires).

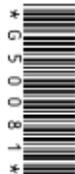
Le service accorde une intervention cumulée maximale de 40 € par année civile et par bénéficiaire sur le montant de l'affiliation à :

- un club sportif agréé par une fédération nationale, provinciale, régionale ou communale pour la durée d'une saison sportive ;
- un centre agréé par une des fédérations de fitness officielles (abonnement d'au moins 10 séances) ;
- un programme d'initiation au jogging ou d'initiation à la course.

Les sports qui sont pris en considération sont : l'athlétisme, le badminton, le base-ball, le basket, le bowling, la danse (en ce compris le ballet), la plongée, le sport de combat, l'haltérophilie, le golf, la gymnastique, le handball, le hockey, la balle-pelote, le canoë, le kayak, le jeu de quilles, l'escalade, le « korfbal », le vélo tout-terrain, la marche d'orientation, l'équitation, la pêche, la pétanque, l'aviron, le rugby, le patinage, l'escrime, le ski, le squash, le tennis, le tennis de table, le triathlon, le football, le volley, la marche, le cyclisme, le yoga, la natation (ainsi que les bébés nageurs), le tir à l'arc, le tir à la carabine, le kin-ball, le padel, les sports pour moins valides et de façon plus générale, les sports olympiques et ceux reconnus par le C.I.O. Pour bénéficier de cette intervention, il faut être en règle de cotisations à La Complémentaire. Pour plus de détails, consultez nos statuts sur www.lamn.be/statuts.

Cadre réservé à la mutualité

Code prestation	Libellé
874904	Club sportif



Conformément au Règlement Européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (« RGPD »), nous vous informons que nous traitons vos données dans le cadre de notre mission de participation à l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, sous la responsabilité de l'UNMN (l'Union nationale des mutualités neutres), responsable du traitement pour les matières fédérales et des SMR des mutualités neutres, responsables de traitement pour les matières régionalisées. Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à consulter notre déclaration vie privée ou à contacter notre délégué à la protection des données via privacy@lamn.be ou par courrier à l'adresse suivante : La Mutualité Neutre, rue des Dames Blanches 24, 5000 NAMUR.